

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE du mardi 13 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 13 septembre, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10 heures, salle Georges Rumen, siège à Guingamp, sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaients présents :

LE MEAUX Vincent ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

Absentes excusées : GUILLOU Claudine ; Fanny CHAPPE



DELBU2022-09-074

Commande publique - Attribution accord-cadre à bons de commande de conception graphique, fourniture et pose de relais d'information service (RIS) sur le territoire

Guingamp-Paimpol Agglomération a adopté la seconde version du schéma communautaire de signalisation touristique le 23 novembre 2021. Outre l'accompagnement des communes à la mise en œuvre de la directionnelle touristique (SIL), le deuxième volet du schéma se veut plus stratégique en termes de valorisation et de promotion du territoire. Des Relais Information Services (RIS) viendront donc compléter le mobilier en place afin de renforcer l'attractivité du territoire et la diffusion des flux touristiques sur l'ensemble de l'agglomération.

Pour se faire, une consultation pour un accord-cadre à bons de commande de conception graphique, fourniture et pose de Relais d'Information Service (RIS) sur le territoire été lancée. La mise en concurrence des opérateurs économiques relève d'une procédure en Appel d'offres ouvert. La consultation a fait l'objet d'une publication :

- sur le profil acheteur Mégalis le 12 mai 2022
- au BOAMP le 14 mai 2022
- au JOUE le 17 mai 2022

La date de remise des offres était fixée au 13 juin 2022 à 12h.

Les prestations donneront lieu à un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, dont les prestations seront susceptibles de varier par lot de la manière suivante :

| Lots | Montant minimum € HT | Montant maximum € HT | Nombre d'offres reçues |
|---|-----------------------------------|----------------------|------------------------|
| | 1 ^{ère} période de un an | | |
| | 2 ^{ème} période de 3 ans | | |
| Lot 1 : Conception graphique des visuels des panneaux RIS | 4 000 € | 70 000 € | 3 |
| | 0 € | 120 000 € | |
| Lot 2 : Fourniture et pose de RIS en aluminium | 15 000 € | 30 000 € | 4 |
| | 20 000 € | 45 000 € | |
| Lot 3 : Fourniture et pose de RIS en acier corten | 0 € | 7 000 € | 2 |
| | 8 000 € | 25 000 € | |
| Lot 4 : Fourniture et pose de RIS en bois | 0 € | 3 000 € | 2 |
| | 5 000 € | 20 000 € | |

Les critères de jugement énoncés au règlement de la consultation sont les suivants :

- **Lot n°1 :**
 - Prix : 40 points
 - Valeur technique : 60 points
- **Lots n°2, 3 et 4 :**
 - Prix : 50 points
 - Valeur technique : 45 points
 - Performances en matière de protection de l'environnement : 5 points

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 6 septembre 2022 à 14 heures, afin d'étudier le rapport d'analyse des offres, en vertu des critères de jugement désignés ci-dessus.

La commission a :

- classé les offres d'un candidat (lots 1, 2, 3 et 4) comme irrégulières en vertu de l'article L.2152-2 du Code de la commande publique (offres incomplètes) ;
- voté l'attribution des lots aux offres économiquement les plus avantageuses qui sont celles des soumissionnaires ci-dessous :

| | | | |
|--|--|--------|--------------|
| Lot 1 : Conception graphique des visuels des panneaux RIS | 1^{ère} période : Montant mini : 4 000 € HT - Montant maxi : 70 000 € HT 2^{ème} période : Montant mini : 0 € HT - Montant maxi : 120 000 € HT | | |
| L'EXPLOGRAF | 16 quai Armez | 22 200 | Saint-Brieuc |
| Lot 2 : Fourniture et pose de RIS en aluminium | 1^{ère} période : Montant mini : 15 000 € HT - Montant maxi : 30 000 € HT 2^{ème} période : Montant mini : 20 000 € HT - Montant maxi : 45 000 € HT | | |
| PUBLICITE JEZEQUEL | 18 rue Alain Colas | 22 950 | Trégueux |
| Lot 3 : Fourniture et pose de RIS en acier corten | 1^{ère} période : Montant mini : 0 € HT - Montant maxi : 7 000 € HT 2^{ème} période : Montant mini : 8 000 € HT - Montant maxi : 25 000 € HT | | |
| PUBLICITE JEZEQUEL | 18 rue Alain Colas | 22 950 | Trégueux |
| Lot 4 : Fourniture et pose de RIS en bois | 1^{ère} période : Montant mini : 0 € HT - Montant maxi : 3 000 € HT 2^{ème} période : Montant mini : 5 000 € HT - Montant maxi : 20 000 € HT | | |
| PUBLICITE JEZEQUEL | 18 rue Alain Colas | 22 950 | Trégueux |

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau communautaire, à l'unanimité décident :

- De valider la décision de la commission d'appel d'offres et ainsi de déclarer les offres d'un candidat (lots 1, 2, 3 et 4) comme irrégulières, en vertu de l'article L.2152-2 du Code de la commande publique ;
- De valider la décision de la commission d'appel d'offres et ainsi d'attribuer les lots aux soumissionnaires désignés ci-dessus ;
- D'autoriser le Président à signer les accords-cadres, ainsi que tous documents relatifs à ces contrats y compris les modifications s'avérant nécessaires en cours d'exécution (modification conventionnelle ou unilatérale).

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

